

### 11.3.42 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN – GRILLE DES SPÉCIFICATIONS		ZONE				
		CI-42				
USAGES PERMIS	Habitation unifamiliale					
	Habitation bifamiliale					
	Maison mobile					
	Multifamiliale					
	Projet intégré d'habitation					
	Résidence pour personne âgée dans une habitation					
	Résidence pour personne âgée					
	Résidentiel mixte					
	Commerce de détail, de services personnels et professionnels					
	Commerce d'appoint					
	Commerce artisanal					
	Commerce artériel					
	Commerce de gros	• (2)				
	Commerce et service reliés à l'agriculture	• (2)				
	Commerce récréatif intérieur	•				
	Commerce récréatif extérieur	•				
	Commerce d'hébergement					
	Commerce de restauration					
	Industrie légère	• (2)				
	Communautaire de voisinage					
	Communautaire d'envergure					
	Communautaire récréatif	•				
	Utilité publique légère	•				
	Utilité publique moyenne	• (3)				
	Agriculture					
	Hébergement commercial et vente d'animaux domestiques	•				
	Foresterie et sylviculture					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT		PERMIS				
		EXCLU	(1)			
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2			
	Superficie du bâtiment au sol	min (m <sup>2</sup> )	75			
	Largeur minimum	(m)	8			
STRUCTURE	Isolée		•			
	Jumelée					
	Contiguë					
MARGE	Avant minimum	(m)	21			
	Latérale minimum	(m)	5			
	Total des deux latérales	(m)	12			
	Arrière minimum	(m)	10			
Logement / bâtiment		0				
Coefficient d'occupation au sol		0,15				
Rapport plancher / terrain		0,2				
Normes spéciales :						
Notes : (1) camping, danseurs nus et marché aux puces (2) entreposage extérieur et étalage (3) entreposage extérieur						
RÈGLEMENT DE ZONAGE #272		Conception et réalisation : Sylvain Provencher, urbaniste # 922				